

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

---ooOOoo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le TREIZE AVRIL à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

Date de la convocation : Vendredi 09 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LUNEAU Alain - M. RIFF Michel - Mme PIERA Martine - M. LATUTE Jean-Michel - Mme DELIAS Christine - Mme ARTIGUES Inès - Mme GARRABE-POUGET Jeannine – M. PEREZ Julien - Mme OMAHSAN Faëza - M. DESCLAUX Fabien - M. DOVAL Loïc - Mme LEBECQ Michelle - M. DÉMELIN Jean-Louis - Mme LE TOAN BARES PhongLan - Mme LARROZE Rachel - Mme NGUYEN Liliane

AVAIENT PROCURATION :

Mme ARTIGUES Inès de M. BOSSELUT Rodolphe

M. DESCLAUX Fabien de M. PONSA Serge

ABSENTE :

Mme NOLIN Claire

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame OMAHSAN Faëza est nommée Secrétaire de séance.

/2021

Accusé de réception en préfecture
066-216601245-20210413-DEL-2021-048-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 13 avril 2021 Trame unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1	DELIBERATION MUNICIPALE N°48-2021
OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 POUR LE SERVICE DE L'EAU (budget 215)		

Monsieur Jean-Michel LATUTE présente le projet de budget 2021 du Service de l'Eau.
 Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel LATUTE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

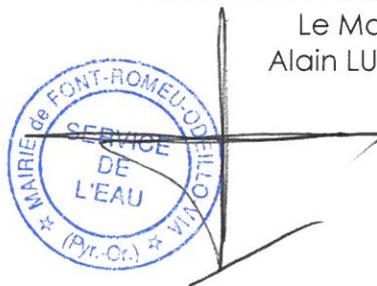
ADOpte, le projet de budget primitif 2021 du service de l'Eau qui se présente ainsi qu'il suit :

SERVICE DE L'EAU	DEPENSES €	RECETTES €
EXPLOITATION	123 197,92	108 600,00
EXCEDENT OU DEFICIT 2020		14 597,92
TOTAL SECTION EXPLOITATION 2021	123 197,92	123 197,92
INVESTISSEMENT	425 363,00	613 557,96
EXCEDENT OU DEFICIT 2020	450 307,48	
RESTES A REALISER 2020	71 486,96	333 599,48
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT 2021	947 157,44	947 157,44
TOTAL GENERAL	1.070.355,36	1.070.355,36

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
 Alain LUNEAU



Acte rendu exécutoire après
 Télétransmission en Préfecture le :
 et publication ou notification du :
 Affichée du : au :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

/2021

Accusé de réception en préfecture
 066-216601245-20210413-DEL-2021-048-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2021
 Date de réception préfecture : 16/04/2021

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 18
 VOTES :
 Pour : 18
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2021

Présenté par (1) Le Maire :
 A Font-Romeu-Odeillo-Via le 13/04/2021
 (1) Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Font-Romeu-Odeillo-Via, le 13/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



ARTIGUES INES	
BOSELUT RODOLPHE	Proc à Mme ARTIGUES
DELIAS CHRISTINE	
DEMELIN JEAN-LOUIS	
DESCLAUX FABIEN	
DOVAL LOIC	
GARRABET-POUGET JEANNINE	
LARROZE RACHEL	
LATUTE JEAN-MICHEL	
LE TOAN BARES PHONGLAN	
LEBECQ MICHELLE	
NGUYEN LILIANE	
NOLIN CLAIRE	
OMAHSAN FAEZA	
PEREZ JULIEN	
PIERA MARTINE	
PONSA SERGE	Proc. M. Boselut
RIFF MICHEL	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire Adjoint,, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Font-Romeu-Odeillo-Via, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.